

LE PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

BUREAUX : Rue FRANÇOIS-DAUPHIN, 2, près la rue de la RÉPUBLIQUE, ci-devant rue Bourbon.

SOMMAIRE. — Le Socialisme (troisième article). — L'homme du peuple. — Association des ouvriers en bâtiments. — Confiscation des biens du clergé à Rome. — Révolutions de Rome et de Florence. — Discours du pape Pie IX. — Italie. — CHRONIQUE PARISIENNE : Révelations sur l'attentat du 15 juin; Le prince de Joinville au Brésil; Cirque Olympique en Californie; Grands préparatifs pour célébrer l'anniversaire de la Révolution de Février; Condamnés à mort de l'affaire Bréa. — Assemblée nationale. — NOUVELLES DE LYON : M. le maréchal et les délégués des ouvriers lyonnais; Enfant écrasé par le courrier de Bordeaux; Arrêté du Maire de la ville de Lyon; Imprudence de ne pas fermer les grilles des caves; Mort tragique d'une femme; Arrestation d'un individu sous la prévention d'abus de confiance et de faux en écriture privée. — Nouvelles étrangères. — Feuilleton : Suite de Patte-Blanche, épisode de l'Empire.

Lyon, 21 Février 1849.

Le Socialisme.

(3^{me} article.)

Nous arrivons, dans notre revue rapide, des doctrines socialistes au phalanstère de M. Fourier. C'est ici, à peu près, comme en Icarie, un roman fort bien imaginé. Toutefois, le communisme que M. Cabet propose brutalement et dont il prend à peine le soin de déguiser la nudité honteuse sous les affections de la fraternité, Fourier l'étouffe sous un déluge d'harmonie; aussi, pour parler de Fourier, voudrions-nous emprunter des accords angéliques, ou, à défaut, ces harpes éoliennes qui soupirent le soir de mélodieux concerts.

Plus encore que l'Icarie, le phalanstère est la vision d'un honnête homme, cœur bon et aimant, esprit fertile et jugement faux. Fourier a mis dans son système de régénération sociale un peu de ses qualités et tous ses défauts; il a vu l'humanité à travers une

lunette peinte en rose, et pendant qu'il était en train de tout arranger, il a jugé que le monde et tout ce qu'il renfermait devait être harmonisé; de là, toutes ces excentricités que Fourier émet au grand ébahissement de ses lecteurs.

Fourier suppose non-seulement que tous les hommes sont bons mais encore parfaits. C'est bien de la bonté, et nous l'en remercions sincèrement pour notre compte; mais, dussions-nous faire une exception, nous prétendons, en toute vérité, avoir des défauts, non pas des défauts artificiels, défauts créés par la société et par ses mœurs, mais — et ici Fourier a tort — défauts naturels qui ont résisté aux bienfaits de l'éducation et qui, souvent encore, résistent aux sages conseils de la raison. Au reste, en fait de perfection Fourier n'est pas difficile; il a un secret pour transformer les vices en qualités, c'est l'harmonie. Vous avez la passion du vol, la manie de prendre, d'entasser et de thésauriser, hé bien! au lieu de vous corriger d'un vice aussi monstrueux par la répression ou les leçons de la morale, Fourier vous permet de tout prendre; il compte sur la liberté de mal faire pour mettre un obstacle aux mauvais penchants; dans la prévision d'un échec, il a donné aux vices des noms de vertus et il les a sanctifiés, absolument comme les païens qui avaient Bacchus, dieu de la débauche; Vénus, déesse du libertinage, Mercure, dieu des voleurs et ainsi du reste.

Quant à la paresse, elle n'existera pas; le travail cessera d'être une peine; on écrira des livres en s'amusant; on passera la navette en dansant des ballets; on extraira le fer et le charbon des mines en chantant joyeusement; bref, tout sera plaisir et bonheur ici-bas. Qu'on se le dise! Au milieu de cette allégresse universelle, les animaux eux-mêmes subiront l'empire du charme régénératoire, les tigres et les lions garderont nos demeures comme des chiens fidèles, les loups mèneront paître les brebis, et les vautours viendront becqueter fraternellement le même grain

que nos poules. Vous croyez que c'est tout, pas encore, l'eau salée de la mer se changera en douce limonade, les neiges des pôles se fondront sous un soleil bienfaisant, et les ours blancs des mers glaciales se réveilleront un beau matin au milieu d'un champ de cannes à sucre.

Tout ceci vous semble un rêve inventé à plaisir pour faire la critique du socialisme; mais non, tout ceci est bel et bien écrit dans Fourier. Il est vrai de dire que ces merveilles ne s'opéreront que lorsque toute l'humanité se sera soumise aux règles du phalanstère; mais il n'est pas moins vrai que ces petits livres exposés chez les libraires, renferment les germes de ce paradis enchanteur.

Une doctrine aussi incompréhensible n'aurait pas dû trouver des disciples, n'est-ce pas? A moins d'avoir perdu le sens commun, on ne peut être crédule pour de pareilles billevesées. Hé bien! Détrompez-vous, il y a des hommes de talent, des hommes instruits et jouissant de toutes leurs facultés qui professent une foi robuste pour le fouriérisme. Hélas, oui! cela est.

Oh! mystères de l'humanité! on commence par douter du vrai et on finit par avoir dans le faux une confiance absolue, c'est là le motif de ces adhésions données journellement à ces impossibilités dangereuses du fouriérisme.

Venons à Raspail; celui-là du moins n'a pas de système qui lui soit propre, mais il est un peu de tous ceux qui veulent changer ce qui existe. Instruit, laborieux et dévoué, Raspail professe pour le peuple un amour plus violent que raisonné; il voit dans le socialisme des promesses et il s'y arrête sans en discuter les moyens. On promet le bonheur du peuple, cela lui suffit; comment, par quelles mesures, par quelles voies? Peu lui importe! que le peuple soit heureux, et il ne s'inquiète pas du reste. Raspail est un homme de bonne foi mais qui a beaucoup souffert et dont le caractère aigri n'a plus cette indépendance

FEUILLETON DU PRÉSIDENT.

Patte-Blanche.

ÉPISODE DE L'EMPIRE.

(Suite.)

II.

Patte-Blanche ne m'avait pas quitté; l'intelligente bête semblait pressentir qu'il se préparait de grands changements dans notre existence; elle cheminait à côté de moi, l'œil soucieux, le museau dans la vase, me regardant à la dérobée, pour deviner dans le froncement de mes sourcils le genre de danger qui nous menaçait. Rudoyée par tout le monde, lâchement agacée, frappée sans motif par de féroces califats qui riaient à gorge déployée chaque fois qu'ils lui arrachaient un cri de douleur, elle souffrait tout cela sans que je pusse m'interposer en sa faveur, car c'eût été peut-être causer sa mort que d'essayer de prendre sa défense.

Parfois, quand ma main se trouvait à sa portée, elle la léchait, me rappelant ainsi la présence d'un

ami dont l'inaltérable attachement devait me faire accepter plus courageusement mon malheur. Je souriais à cette consolante compensation en mettant le pied dans le canot; mais l'officier qui présidait à l'embarquement me signifia tout-à-coup de me séparer de mon chien.

J'entrepris de fléchir sa sévère interdiction, mais vainement; il eût été plus aisé de massacrer en masse tous nos persécuteurs, que d'amollir ce cœur de bronze. Il demeura inébranlable.

Je jetai un long regard tout voilé de larmes à la pauvre bête qui frissonnait d'inquiétude!

— Adieu, Patte-Blanche! murmurai-je d'une voix étouffée.

Il remua tristement la queue et se dresse vers moi en poussant deux ou trois gémissements aigus.

— Monsieur, dis-je à l'officier, vous êtes non pas nos vainqueurs, mais nos maîtres. N'abusez pas des cruels avantages que vous avez sur nous. Ce chien est mon unique ami; c'est la seule consolation qui, peut-être, m'est réservée dans la rude captivité qu'on nous prépare. Par grâce, si vous avez quelque pitié au cœur, permettez-moi de l'emmener. Ne nous séparez pas, la pauvre bête en mourrait!

— Je ne volé pas de chien, moa! me répondit-il froidement.

On ne meurt pas de colère, car je serais mort vingt

fois en entendant prononcer cette sentence atroce par ce fade aspirant au faux-col et au gants vert-pomme. Je me demande encore à quel hasard il dut la vie : exaspéré, écumant, égaré par la fureur, j'allais me précipiter sur lui et l'étouffer dans mes bras... Je le laissai s'éloigner.... Il y a une Providence, Messieurs, pour les honnêtes gens!

Un nouveau gémissement de Patte-Blanche me rappela à moi-même. Je m'agenouillai près de lui sur le sable humide, et ma tête appuyée contre la sienne, je me mis à pleurer comme un enfant. Sans deviner ce qui causait à son maître un si profond chagrin, le doux animal jappait galement et m'accablait de ses plus folles caresses.

Nous demeurâmes ainsi quelques secondes, étroitement pressés, comme deux vieux amis qui échan- gent leur dernier baiser d'adieu.

L'odieux midschippmann m'avait déjà deux fois ordonné de m'embarquer; je n'avais point pris garde. Sur un signe qu'il fit aux matelots qui nous cernaient, deux d'entre eux se détachèrent, et, me saisissant par derrière, me transportèrent dans la chaloupe, pendant qu'un troisième chassait Patte-Blanche à coups de corde, au grand amusement de ses stupides camarades.

(La suite à un prochain numéro.)

et cette liberté qui préside aux résolutions justes. Raspail employé par la monarchie ou par la République, Raspail, au service d'un gouvernement quel qu'il soit, pour inspecter les hospices, les établissements de bienfaisance, ou toute autre institution populaire ferait un bien immense; son activité mise en pratique serait très utile, en théorie elle est toujours exagérée et dangereuse.

Dans un dernier article nous parlerons des montagnards, et nous résumerons cette analyse du socialisme ou plutôt des sectes rivales qui prennent chacune une part de ce mot fameux.

Encore la place Louis XVIII.

Voici ce qu'on lit dans le *Salut Public* :

Maintenant que de tous côtés nous recevons les nouvelles les plus rassurantes sur la paix publique et sur la reprise des affaires commerciales et industrielles, il est fâcheux de voir qu'une partie de notre ville est encore attristée chaque jour par des préludes de troubles qui pourraient devenir graves. Nous avons pourtant assez de confiance dans le bon sens de la population lyonnaise pour espérer qu'elle ne se laissera pas aller aux conseils de ces agitateurs souterrains, qui soufflent dans la rue des paroles de haine, aujourd'hui que l'union et la confiance sont plus que jamais désirables.

On a cherché un prétexte, et parce que la statue de l'Homme du Peuple n'a plus les honneurs d'antifactionnaire, on a cru trouver là une occasion de persuader à nos ouvriers que l'autorité voulait la faire disparaître. C'est un piège si grossier tendu à la crédulité de nos concitoyens, que nous ne l'avions pas signalé parce que nous ne pensions pas que la population lyonnaise, ordinairement si intelligente et si judicieuse, pût s'y laisser prendre un seul instant.

Comment les ouvriers ne s'aperçoivent-ils pas que ces chefs occultes venant on ne sait d'où, pérant devant la statue, n'ont d'autre mission que de les déranger de leurs habitudes laborieuses pour surprendre leur bonne foi et entretenir leur exaltation révolutionnaire ? Comment ne comprennent-ils pas que si l'autorité avait eu l'intention d'enlever l'Homme du Peuple, elle n'aurait pas fait la faute d'enlever le factionnaire, pour attendre ensuite que les clubs envoient leurs émissaires afin de le garder ? Nous dirons aux ouvriers : il est évident que le meilleur moyen de forcer l'autorité à faire ce qu'elle n'a pas voulu, est celui que vous employez.

Il est évident que si vous continuez par vos attroupements qui sont défendus par la loi à menacer sans cesse la tranquillité de la ville, l'autorité qui déjà a été obligée de sévir, se verra contrainte de couper court à tout prétexte de rassemblement, en faisant disparaître la statue que vous seriez impuissants à défendre.

Pourquoi, du reste, détruirait-on ce bloc de terre qui a plus ou moins le mérite de ressembler à un chef-d'œuvre ? ce n'est sans doute pas parce qu'il embellit la place Louis XVIII ; car nous aimons à croire que l'administration municipale n'a pas l'intention de rivaliser avec les vandales qui voulaient renverser la statue de Louis-le-Grand. Ce n'est pas non plus parce qu'il forme une triste décoration au milieu de cette vaste enceinte, qui serait mieux ornée d'un chef-d'œuvre analogue à celui du citoyen Lemot ; car alors nous trouverions dans la ville des faiseurs bien plus considérables et bien plus dignes de la sollicitude de l'autorité. Qu'on laisse donc faire le temps, il détruira mieux et plus sûrement que la pierre qu'on pourrait lancer contre votre idole ; et croyez-nous, c'est là l'avis du maire, du maréchal Bugeaud et de toutes les autorités constituées. L'Homme-du-Peuple, malgré les prières que vous pourrez lui adresser, ne vous donnera la liberté qu'autant que vous vous en montrerez dignes par votre attitude paisible et laborieuse. C'est dans le travail de l'atelier qu'on puise les plus nobles, les plus purs sentiments de la démocratie. Dans ces groupes de paresseux et de harangueurs qui passent leurs journées à interpréter ce qu'ils appellent la politique du jour, vous ne puiserez que l'amour de la révolte, l'habitude de la débauche, et par surcroît l'apprentissage de la misère.

Association des ouvriers en bâtiments.

Condamnés à un long chômage par l'interruption de tous les travaux de construction, les ouvriers en bâtiments, voulant mettre un terme à ce repos forcé et aux misères qui en découlent pour eux, ont for-

mé entre eux une association, et ils font un appel à leurs concitoyens pour réaliser les moyens de la faire prospérer.

En présence d'intentions aussi louables que celles de ces ouvriers, nous ne rappellerons pas les causes qui s'opposent, selon nous, au succès des associations entre ouvriers seulement. Quelle que soit, à cet égard, l'opinion que nous avons tirée des leçons de l'expérience, nous n'en désirons pas moins vivement la prospérité de l'association qui se forme, et nous y contribuerons, pour notre compte, par tous nos efforts.

Les souffrances qui pèsent sur les classes laborieuses ne sont que trop réelles ; en attendant que des institutions saluaires y aient mis un terme, il est du devoir de tous les bons citoyens de chercher à les adoucir.

Toutes les personnes qui voudront venir en aide aux travailleurs en bâtiments, recevront en échange de leurs souscriptions des actions garanties par l'association et remboursables, soit en nature par des travaux, soit en argent par les revenus des bâtiments que construiront les ouvriers.

On souscrit au bureau du journal et aux adresses suivantes :

A Lyon, au café Démocratique, place du Perron ; — Robert, marchand de vin, rue Noire, 18 ; — Borel, marchand de vin, rue Noire, 1 ; — Brossard, marchand de vin, rue Limace, 5 ; — Aux associations : des coiffeurs, rue Centrale, 5 ; des menuisiers, rue Thomassin, 24 ; — Bernillon, cafetier, rue Thomassin, 52 ; — Association des tailleurs de pierres, rue St-Dominique, 6 ; — Duclos, marchand de vin, rue Imbert-Colomès, 10.

A la Guillotière, chez Auriat, marchand de vin, chemin du Sacré-Cœur, 1 ; — Saubert, marchand de vin, rue Basse-Combalot, 1 ; — Sigaud, marchand de vin, à la Part-Dieu, 1 ; — Barbecot, marchand de vin, rue Molière, 101.

A Vaise, chez Rey, marchand de vin, route de Bourgogne, 26 ; — Devaux, épicière, rue du Mont-d'or, 11.

(*Salut public.*)

La République romaine débute bien, elle vient de décréter la confiscation de tous les biens du clergé et elle s'apprête à recourir aux assignats pour relever ses finances délabrées.

Nous trouvons dans l'*Emancipateur* de Bruxelles l'appréciation suivante des deux révolutions de Rome et de Florence.

La vérité et le bon sens gagnent encore à être exprimés dans une forme piquante et originale comme les lignes que l'on va lire :

« Nul souverain n'est entré aussi résolument et aussi franchement que l'illustre Pie IX dans la voie des réformes. L'assassinat, l'incendie et la révolte l'ont chassé de sa capitale ; et Rome, faisant un petit anachronisme de vingt-quatre siècles, proclame la République, comme si elle venait d'expulser les Tarquins ! Le pendant de cette belle révolution est à Florence. On ne sait pas assez ce que c'est que la Toscane. Epuisez toutes les métaphores proverbiales, et vous resterez en-deçà de la vérité. C'est le pays de Cocagne, la terre promise, l'île Barataria ; tout ce que vous voudrez dans ce genre-là ! C'est le plus délicieux climat, la plus belle terre sous le plus beau ciel. Depuis 1737, Florence est entrée dans la voie du progrès, où elle a devancé tous les pays du continent. Elle jouit du gouvernement le plus paternel et le plus fraternel qu'il soit possible d'imaginer. Le code pénal y est un mythe, la police une abstraction. Les pauvres y sont riches, et ce qui est aux riches est à tout le monde. Au milieu de ses palais de marbre si magnifiquement ornés et décorés, le grand-duc exerce une hospitalité inconnue aux patriarches. Vous entrez, si telle est votre fantaisie, le chapeau sous le bras ou le chapeau sur la tête. Vous admirez les tableaux et les fresques, si vous êtes connaisseur ; vous vous mettez à table, si vous avez de l'appétit ; vous prenez des glaces, si vous avez soif ; vous trouvez là des voyageurs accourus des quatre parties du monde ; vous restez, si cela vous convient ; vous sortez, si cela vous ennuie, sans trouver sur votre chemin, ni garde national, ni garde-champêtre, ni garde suisse qui vous prie tant seulement de décliner vos noms et prénoms. Tel est le tyran que la révolution vient de détrôner.

« Le grand-duc de Toscane a épuisé le chapitre des concessions. Après le 24 février, la révolution, qui logeait au café voisin, a paru sur la place du palais, et a prié le grand-duc de se montrer. Le tyran s'est mis à la fenêtre en riant, et avec une bonhomie digne de Sancho-Pança, le plus illustre de ses prédécesseurs. La révolution lui a dit : Vous

gouvernez très bien ; mais nous ne savons pas si l'avocat Guerrazzi ne gouvernerait pas encore mieux. Nous sommes pour le progrès. Donnez-nous l'avocat Guerrazzi. — Le grand-duc répond : Je vais l'envoyer chercher. Guerrazzi arrive ; on le fait monter sur un tonneau, et il parle pendant trois heures sans crever le tonneau. La révolution est contente, et elle va passer la soirée chez le grand-duc. Un autre jour, la révolution demande à prendre les armes, quoique la patrie ne soit menacée par personne ; quoiqu'il n'y ait aux portes de la ville que des voyageurs en chapeaux de paille, et quoique les rues ne soient infestées par aucun ivrogne.

« Le tyran répond : Prenez ce que vous voudrez. — La révolution prend des fusils et se décerne un costume pittoresque, afin de se passer en revue pour tuer le temps. Puis, la révolution demande une charte. Le grand-duc répond : Toutes les chartes de l'Europe sont à votre service. — La révolution déclare qu'elle les prend toutes. Sur ces entrefaites, Rome se donne le passe-temps de proclamer la République. La révolution de Florence sort majestueusement de son café et se dispose à demander la République. Pour cette fois, le grand-duc avait fait comme tout le monde. Il avait quitté son palais sans rien dire à personne. Florence aura le déplaisir de se donner elle-même la République.

« Et voilà deux révolutions, l'une horrible et sanglante, l'autre ridicule et absurde, accomplies par les peuples les plus heureux et les mieux obéis, qui menacent la tranquillité de l'Europe entière ! Les Romains et les Florentins ne s'imaginent pas apparemment qu'ils expulseront l'Autriche de l'Italie ; à moins d'être fous, ils ne peuvent compter ni sur l'alliance du roi de Naples, ni sur la coopération du roi de Sardaigne. Le résultat de leur brillante équipée, c'est de placer la République française dans cette affreuse alternative : ou de déclarer la guerre à l'Europe, ou de participer à une croisade contre les Républiques italiennes. »

Nous avons sous les yeux le discours prononcé le jour de la Purification, par le pape Pie IX, en réponse à une allocution du supérieur des Barnabites. Des paroles bien remarquables et l'on pourrait presque dire prophétiques sont sorties de la bouche de l'illustre souverain pontife : « L'orgueil, a-t-il dit, l'impudence de toute subordination, et, chez quelques uns, la passion véritablement éhontée du commandement et de la domination préparent un joug bien plus pesant et bien plus funeste que celui qu'on a voulu détruire. O Rome ! Rome ! s'écrie ensuite le vénérable et infortuné Pie IX, Dieu m'en est témoin, chaque jour j'élève ma voix vers le Seigneur, et, prosterné comme un suppliant, je le prie avec ardeur de faire cesser le fléau qui te désole et qui, chaque jour, s'aggrave pesamment sur toi ! Je le prie d'arrêter les suggestions des doctrines les plus perverses, et d'éloigner de tes murs et de tout l'Etat, les parleurs politiques qui abusent du nom du peuple ! »

Pauvre peuple, en effet, dont le nom est indigne-ment exploité non-seulement à Rome, mais encore ailleurs, par des factions impies qui outragent, détruisent la liberté en affectant de lui dresser des autels ! Et, au milieu de ce bouleversement général, quelles scènes pathétiques et sublimes ! Ici un prêtre expirant sur les barricades en parlant au nom d'un Dieu de paix et d'amour ; là, un auguste pontife, lâchement trahi, victime de la plus noire ingratitude, et levant les mains au ciel pour supplier Dieu de délivrer les peuples des fléaux qui les menacent d'une irréparable ruine !

Un trait bien remarquable des mouvements politiques dont la révolution de février a donné le signal et l'exemple, c'est l'esprit d'imitation. Tous les pays où ont éclaté des insurrections ont voulu avoir leurs assemblées souveraines. La manie des constituantes a été universelle. Puis l'émulation de notre 15 mai a saisi les démagogues de l'Allemagne et de l'Italie. Florence voyait d'un œil d'envie les rations qui avaient eu leurs parlements envahis : elle vient de conquérir à son tour sa place entre les villes révolutionnaires. La proclamation de la république était le résultat inévitable du mouvement imprimé en Italie par les copistes de la France. Aujourd'hui, que restait-il à imiter ? L'énergie et le triomphe du parti modéré en France sur le radicalisme et le socialisme.

(*Le Pays.*)

Voici des paroles d'un sens bien juste et bien profond, que M. Donoso Cortès a fait entendre dernièrement dans la chambre des députés espagnols :

« Messieurs, ni l'esclavage ni la misère ne sont le germe des révolutions; ce germe, vous le découvrirez toujours dans les désirs surexcités de la multitude, désirs surexcités par des tribuns qui les exploitent pour en profiter. *Vous serez comme les riches* : telle est la formule des révolutions socialistes contre les riches. *Vous serez comme les nobles* : telle est celle des classes moyennes contre les classes nobiliaires. *Vous serez comme les rois* : voilà celle des classes nobiliaires contre les rois. Enfin, Messieurs, *vous serez comme des dieux*, fut la formule de la première révolte de l'homme contre Dieu. Telles furent les formules de toutes les révolutions depuis Adam, le premier rebelle, jusqu'à Proudhon, le dernier impie. »

(Assemblée nationale.)

NOUVELLES D'ITALIE.

Turin, 19 février.

Le ministère, éclairé par les événements de Rome et de Toscane, revient décidément sur ses pas; on ne sait s'il sera assez fort et assez persévérant dans cette voie pour résister à l'impulsion qu'il avait donnée lui-même à l'opinion; on ne sait pas non plus s'il aura le courage de rompre avec le parti du journal la *Concordia*, qui représente ici en petit la coterie de votre *National*. Ce journal a été le prôneur, puis l'organe semi-officiel du ministre Gioberti; aujourd'hui ces deux amis se séparent, et bientôt la scission sera complète et violente.

L'abbé Gioberti est capable; il n'a qu'à montrer de la résolution dans la modération qu'il professe aujourd'hui, de l'énergie dans les mesures répressives contre la démagogie, et il sauvera le pays de l'anarchie qui le menace.

A ces conditions, le ministre Gioberti réunira la majorité de la nation, contre laquelle viendront se briser les utopies qui désolent Rome et la Toscane.

Comme je vous l'ai marqué, le club italien de Gênes a été fermé; on désire que toutes les réunions analogues éprouvent le même sort, comme étant le sanctuaire des idées subversives, et le foyer des machinations qui entravent la marche pacifique de la vraie liberté.

Des interpellations ont été faites au ministère, à la chambre des députés, pour qu'il eût à s'expliquer sur les rapports qu'il doit établir avec les Républiques de Rome et de Toscane; il a répondu qu'une question aussi grave méritait d'être traitée avec maturité.

Cette réponse a peu satisfait la coterie de la *Concordia*.

On parle toujours du remaniement du ministère dans le sens modéré.

On se prépare, malgré tout, à la reprise des hostilités. A ce propos, vous aurez sans doute apprécié le concours que la République romaine nous prêterait en envoyant ses troupes contre les Napolitains!

Quant à la Toscane, je n'en parle que par mémoire, son armée étant en dissolution.

Rome, 15 février.

Nous sommes bientôt sans argent, et le papier-monnaie perd aussi de sa valeur; le gouvernement va prendre des mesures sévères pour rétablir le crédit public, s'il peut être rétabli par des décrets.

Il a été présenté ce matin à l'Assemblée le projet de loi suivant :

1° Tous les biens de main-morte seront considérés comme biens de l'Etat.

2° Il sera alloué une pension viagère à tous les individus appartenant aux corporations dépossédées.

3° Tous les biens seront divisés en petites parcelles et donnés à emphytéose aux agriculteurs et aux propriétaires.

4° Toutes les ventes faites par les ordres religieux dès le 24 novembre, seront regardées comme nulles.

Le projet a été envoyé à une commission pour en faire le rapport.

Autre projet :

1° Il est défendu aux ecclésiastiques de vendre des immeubles et de contracter.

2° Il sera pris immédiatement des dispositions pour empêcher toute soustraction au détriment du trésor public.

Le carnaval est triste; il nous manque des étrangers et de l'argent.

Le citoyen Beltrami et Pescantini ont été nommés envoyés près la République française.

Le conseil de révision de la 1^{re} division militaire s'est réuni aujourd'hui sous la présidence de M. le général de brigade François pour se prononcer sur

le pourvoi des condamnés dans l'affaire du général de Bréa.

M. le capitaine d'état-major Hecquart a présenté au conseil un rapport sur la procédure de cette affaire, et a terminé en déclarant que toutes les prescriptions légales avaient été régulièrement observées.

Le conseil, après avoir entendu MM^{es} Cresson, Decoux-Lapeyrière, Cartelier, Genret, Obriot et Jules Grouville, défenseurs de Daix, Choppart, Nourrit, Lahr, Vappereaux, condamnés à la peine de mort; Mony, Goué, Naudin, condamnés chacun à dix ans de travaux forcés; Brossa et Paris, condamnés à cinq ans de détention, et Feru à deux ans de prison, a, conformément aux conclusions de M. le lieutenant-colonel Dumesnil, commissaire du gouvernement, confirmé purement et simplement le jugement rendu par le 2^e conseil de guerre le 7 de ce mois.

On a distribué à MM. les représentants le rapport fait par M. Conte, au nom de la commission chargée d'examiner la proposition d'enquête parlementaire sur les événements du 29 janvier. Le rapport conclut au rejet pur et simple de la proposition. La commission s'est prononcée pour le projet à une majorité de 9 voix contre 6.

Le rapport fait par M. Pascal Duprat, au nom de la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre le journal le *Vœu national*, propose de ne pas autoriser les poursuites.

On a distribué le rapport fait par M. Parieu, au nom du comité du travail sur la proposition de M. Peupin, relative à la législation de l'apprentissage. Ce projet a été considérablement amendé par le comité et est suivi d'une note fort intéressante sur la législation de l'apprentissage en Allemagne.

La commission chargée d'examiner la convention entre la France et la Bavière pour l'établissement et l'exploitation d'un chemin de fer entre Strasbourg et Spire, a terminé son travail. La commission, par l'organe de son rapporteur, M. Engelhard, propose de ratifier la convention telle qu'elle a été arrêtée entre la France et la Bavière.

Chronique parisienne.

On n'a pas oublié les révélations du rapport Bouchart sur l'attentat du 15 mai et des journées de juin.

A ces diverses époques, tous les meneurs des départements étaient avertis, et les événements de Paris avaient été connus à l'étranger avant même que la nouvelle eût pu parvenir par les courriers et les estafettes.

La même coïncidence s'est fait remarquer dans l'affaire du 29 janvier, si vigoureusement arrêtée par l'énergie du général Changarnier. Hier on citait la Saxe; aujourd'hui, nous apprenons que longtemps avant d'en être informés par la correspondance de Paris les habitants de Madrid avaient entendu parler d'un mouvement socialiste qui devait éclater dans les derniers jours de janvier.

Ces révélations écrasantes qui se succèdent, n'empêchent pas les journaux rouges de présenter toujours le complot du 29 comme un rêve éclos du cerveau de M. Léon Faucher.

Nous apprenons que plusieurs personnes attachées à la maison du prince de Joinville viennent de recevoir des propositions pour se rendre au Brésil, où le prince va mettre en exploitation les immenses terrains qui ont été constitués en dot à sa femme par son contrat de mariage.

Une compagnie vient de se former à Paris pour aller fonder à San Francisco, en Californie, un cirque olympique dans le genre de l'Hyppodrome des Champs-Élysées. On sait que les habitants de l'Amérique du Sud aiment beaucoup ce genre de spectacle.

Le gouvernement vient, dit-on, de décider que des études approfondies seraient faites sur des gîtes aurifères constatés depuis peu au Sénégal.

Le président de la République vient d'adopter pour sa maison la livrée de drap vert à ganse d'or. On sait que l'empereur Napoléon affectionnait la couleur verte. Au surplus, la livrée du président est la même que celle de la reine Hortense sa mère.

Le *Moniteur* annonce que la *Patrie* a commis des erreurs en désignant certains personnages comme présents au bal du président. En effet, et nous n'avons pas, dans notre correspondance, commis la même erreur que la *Patrie* : le général Cavaignac n'assistait pas à la fête.

L'administration des postes a dénoncé au parquet l'apparition de faux timbres-postes. Il paraîtrait, d'après l'instruction qui se poursuit en ce moment, que les auteurs de la tentative signalée seraient deux anciens employés de l'administration. Cette tentative, suivant leur déclaration, n'aurait eu d'autre but qu'un essai destiné à faire connaître la valeur d'une expérience de décalquage chimique faite sur les timbres-postes.

Des experts de la monnaie ont été appelés devant le juge d'instruction et auraient déclaré que les timbres n'avaient pu être obtenus au moyen de décalquage attendu qu'ils différaient par les détails du type adopté par le gouvernement.

D'après les observations qui sont journalièrement faites et à différentes heures du jour et de la nuit, à l'Observatoire, pendant le mois de décembre, la température moyenne a été de 5 degrés centigrades et 8/10 au-dessus de zéro; le plus grand froid, observé le 23, a été de 6 degrés 3/10 au-dessous de zéro; le plus grand chaud, observé le 16, a été de 12 degrés 6/10 au-dessus de zéro.

Il est tombé dans la cour de l'Observatoire 4 cent. 172 mil. de pluie, et sur la terrasse 3 cent. et 482.

La moyenne des oscillations du mercure, dans le tube barométrique, a été de 758. 57.

A midi, l'état du ciel a été 17 jours nuageux et couvert, 12 jours beau, et 2 jours pluvieux et chargé de brouillards. Enfin le vent a soufflé 2 jours au sud, 2 de l'ouest, 2 du nord et 6 de l'est.

On commence sur la place de la Concorde les préparatifs des fêtes destinées à célébrer l'anniversaire de la révolution de Février. Ce matin on dressait des mâts où seront probablement suspendus des banderoles allégoriques.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

Aussitôt après l'audience du conseil de révision qui a confirmé le jugement du deuxième conseil de guerre sur les condamnés de l'affaire du général Bréa, M. le général, commandant la division, s'est empressé de transmettre, conformément à la loi, toutes les pièces de cette volumineuse procédure à M. le ministre de la guerre, à l'effet de faire statuer sur le pourvoi en cassation formé par les condamnés, 1° pour incompétence de la juridiction militaire, et 2° pour violation de l'art. 5 de la Constitution de la République, et fausse application de la peine de mort à un crime qu'ils soutiennent être essentiellement politique.

Les défenseurs Daix, Choppart, Nourry, Lahr et Vappereaux jeune, ont, immédiatement après le prononcé du jugement de rejet du conseil de révision, adressé à M. le président de la République une demande d'audience.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 21 février 1849.

M. L. FAUCHER : Citoyens représentants, je n'avais pas prévu l'interpellation qui m'est adressée.

M. CAVAIGNAC : Attendez à demain si vous voulez, car il est possible qu'il y ait quelque renseignement.

M. L. FAUCHER : Je ne connaissais pas l'article. (Vive interruption.) Je n'ai pas besoin de dire que je n'ai aucun rapport direct ni indirect avec le journal en question. Si quelqu'un m'avait dit quelque chose de semblable à ce qui est dans le journal en question, j'aurais répondu non, c'est impossible; voilà quelle aurait été ma réponse.

LE GÉNÉRAL CHANGARNIER : Après avoir rappelé au général Cavaignac ses souvenirs de confraternité militaire (ici le général Cavaignac semble dire qu'il ne demande pas qu'on lui fasse des compliments) : Il me semble, dit le général Changarnier, que ma carrière militaire ait été assez honorable pour que mon témoignage ne soit pas à dédaigner. Mais, ajoute-t-il, si dans mes devoirs de ce que vous avez bien voulu appeler le commandement de l'armée de Paris, j'ai à veiller à tout ce qui se passe dans l'armée soumise à mon commandement, je n'ai pas à m'occuper de rapports de police. D'ailleurs, on risque d'exciter des murmures. Je dirai que je n'ai aucune relation avec le journal l'*Union*, pas même par voie d'abonnement. Si j'avais connu cet article, mon cher général, il me semble que vos souvenirs d'ancienne confraternité militaire ne doivent pas être tellement effacés que vous puissiez croire que je ne vous en aurais point parlé.

M. le général Cavaignac monte de nouveau à la tribune, et dit que s'il n'a point parlé de l'article de l'*Union* au général Changarnier, ce n'est pas qu'il doutât de la déclaration qu'il vient de faire; mais, ajoute-t-il, ce qu'il m'importait, c'était que le pays l'entendit.

L'Assemblée reprend la discussion du projet de loi électorale, et adopte successivement sans discussion depuis l'article 36 jusqu'à l'article 49.

M. Ledru-Rollin monte à la tribune et déclare qu'il a l'intention d'adresser au cabinet des interpellations sur les affaires d'Italie.

Plusieurs voix : Après la loi électorale !

M. LACROSSE : M. le ministre des affaires étrangères n'est pas là. Je prie l'Assemblée de renvoyer à demain la réponse du gouvernement pour savoir s'il doit répondre à l'interpellation.

M. Ledru-Rollin déclare que les événements pressent et qu'il fera son interpellation demain.

M. LACROSSE : Je crois qu'il importe, dans l'intérêt de la diplomatie... (Des interruptions, parties de la gauche, ne nous permettent pas d'entendre une seule des paroles du ministre.)

Je n'admets pas que qui que ce soit puisse suspecter ici mes paroles. Je suis ministre de la République.

Une voix : De la monarchie ! (Bruit, voix confuses.)

M. LACROSSE : Je prie M. Deville...

M. DEVILLE : Ce n'est pas moi qui ai interrompu.

M. LE PRÉSIDENT : Je rappelle l'interrompue à l'ordre. (Bruit.)

M. LACROSSE : Je prie les membres du bureau de ne pas se joindre aux interrupteurs.

Il prie de nouveau l'Assemblée de remettre à demain l'opportunité de l'interpellation.

M. Ledru-Rollin soutient de nouveau que le droit d'interpellation n'est pas contestable. Il veut bien remettre à demain la fixation du jour.

La séance est levée à six heures un quart.

Séance du 20 février 1849.

Présidence de M. Corbon, vice-président.

A une heure et demie, la séance est ouverte.

Dépôt d'un grand nombre de pétitions.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet portant ouverture d'un crédit de 296,520 fr. pour subvention à la ville de Rennes, pour la construction d'un édifice nécessaire à l'instruction.

Sur l'ensemble de ce décret, il est procédé à un scrutin de division pour constater le nombre des membres présents.

En voici le résultat :

Nombre des votants,	654
Majorité absolue,	328
Pour l'adoption,	598
Contre —	54

L'Assemblée adopte l'ensemble du projet de loi.

L'ordre du jour appelle la troisième et dernière délibération sur le projet de loi relatif à l'application de l'impôt des mutations aux biens de main-morte.

Article 1^{er}. Il sera établi, à partir du 1^{er} janvier 1849, sur les biens immeubles, passibles de la contribution foncière, appartenant aux départements, communes, hospices, séminaires, fabriques, congrégations religieuses, consistoires, établissements de charité, bureaux de bienfaisance, sociétés anonymes et tous établissements publics légalement autorisés, une taxe annuelle représentative des droits de transmission entre-vifs et par décès.

Cette taxe sera calculée à raison de 62 c. 1/2 pour franc du principal de la contribution foncière.

Art. 2. Les formes prescrites pour l'assiette et le recouvrement de la contribution foncière seront suivies pour l'établissement et la perception de la nouvelle taxe.

M. Paulin Gillon, reproduisant les arguments épuisés lors de la deuxième délibération, n'admet pas que l'impôt frappe les établissements de bienfaisance, les hospices et les biens des communes.

M. Culman parle dans le même sens.

M. Randot propose de rédiger ainsi le dernier paragraphe de l'article 1^{er} :

« Cette taxe sera calculée à raison de 40 c. par franc du principal de la contribution foncière. »

L'amendement de M. Randot est rejeté, et les art. 1 et 2 de la commission sont adoptés.

Art. 5. La taxe établie par la présente loi sera à la charge du propriétaire des baux, nonobstant toute stipulation contraire. — Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai à prévenir l'Assemblée que, dans le cours de la délibération, il a été déposé un article additionnel par MM. Besnard, Deslongrais et Thomine-Desmazure.

M. le président donne lecture de cet amendement, qui n'est pas pris en considération par l'Assemblée.

Il est procédé au scrutin de division, dont voici le résultat :

Nombre des votants,	697
Majorité absolue,	349
Pour l'adoption de l'ensemble,	602
Contre —	95

L'Assemblée a adopté l'ensemble du décret.

M. Crémieux dépose le rapport du projet de loi sur les clubs.

M. LEDRU-ROLLIN : La question, restée indécise hier, est aujourd'hui tranchée. M. le ministre des affaires étrangères accepte les interpellations, si l'Assemblée veut bien m'entendre.

Citoyens, un fait grave, qui laissera trace dans l'histoire, vient de s'accomplir en Italie. La République a été proclamée à Rome. Le pouvoir temporel des papes a été frappé de déchéance. C'est là une bonne nouvelle pour les amis de la liberté. (Bravos à gauche.) Je m'étonne d'entendre tant de réclamations de ce côté de la chambre où, à tant de reprises, on a crié : Vive la République ! Si le gouvernement eût été d'accord avec nous, nous aurions appris cette grave nouvelle officiellement et non par des articles de journaux. Bien loin de là, il circule de sinistres nouvelles pour les vrais républicains. On parle d'intervention ; cette intervention est très-variée.

Je crois être bien informé dans celle que je vais indiquer. Le Piémont franchirait la Romagne et rétablirait le pape sur son trône temporel. Le Piémont pourrait intervenir d'une façon machiavélique, qui permettrait de dire qu'il n'y a pas intervention. Pendant ce temps, la France, d'accord avec l'Angleterre, une partie de la flotte à Civita-Vecchia, en même temps que l'autre partie de la flotte croiserait devant Gênes pour intimider la ville. Je ne puis croire à une pareille nouvelle qui serait une honte pour le gouvernement français.

M. DROUYN DE L'HUYS : Le préopinant s'étonnait que cette partie de l'Assemblée qui avait crié vive la République n'ait pas applaudi à la bonne nouvelle, selon lui, de la déchéance du pape à Rome. Je répondrai, d'abord, que le gouvernement n'entend pas se montrer solidaire de toutes les insurrections qui éclateraient dans ces pays plus ou moins voisins. Avant de crier vive la République, nous demanderons laquelle, (Bravos à droite.) et nous voulons la connaître pour connaître l'accueil que nous lui devons faire. (Rumeurs à gauche.) Maintenant je réponds à M. Ledru-Rollin, en ce qui concerne les affaires de Rome. Il y a là une question très compliquée, car le pape, prince temporel d'un petit Etat, était en même temps chef spirituel de l'Eglise. La chute du St-Père apporte le trouble dans toute la chrétienté. Le gouvernement français ne pouvait pas rester indifférent ; il s'est occupé avec sollicitude des moyens d'arriver au but que nous désirons tous, celui qui est dans tous les cœurs, le rétablissement de l'ordre dans la chrétienté. Le gouvernement n'entend pas se mettre à la suite de la Constituante romaine. Il prendra son jour, il prendra son heure, et s'il croit une résolution nécessaire, il ne craindra pas de venir la porter à cette tribune. Sur du concours de l'Assemblée nationale, quant à présent, nous n'avons rien à dire.

M. Ledru-Rollin a la parole.

La séance continue.

Nouvelles de Lyon.

— M. le maréchal Bugeaud fait inviter les délégués des ouvriers lyonnais, qui demandent à partir pour l'Algérie, à passer dans son cabinet pour prendre communication de la réponse que le gouvernement a faite à sa demande. On sait que quelques jours après son arrivée, le maréchal avait reçu une députation des colons lyonnais, et qu'il leur avait promis de réclamer en leur faveur auprès du gouvernement.

— Avant-hier, le courrier de Bordeaux sortait de l'hôtel de la poste, un enfant, qui n'a pas eu le temps de se retirer assez rapidement, a eu le bras broyé sous les roues. L'autorité devrait défendre aux courriers d'aller au grand trot au sortir de l'hôtel et dans les tournants.

— M. le maire de la ville de Lyon vient de faire afficher l'arrêté suivant ; nous espérons qu'il mettra fin aux rassemblements qui s'étaient constitués en permanence sur la place Louis XVIII. Hier au soir déjà ils étaient moins nombreux et tout-à-fait inoffensifs. Le meilleur moyen, ainsi que nous l'avons dit, de laisser la statue debout, c'est de ne point s'en occuper.

Voici la publication de M. le maire :

Nous maire de la ville de Lyon,

Considérant que le maintien de l'ordre est le premier devoir de l'autorité ;

Considérant que la statue de l'Homme du-Peuple a été, sur la place de la République, l'occasion de déplorables désordres ;

Que ces désordres ont continué après la déclaration faite par l'autorité municipale de son intention de protéger cette statue ;

Considérant qu'il est devenu nécessaire de la soustraire à toute tentative malveillante et de faire cesser en même temps toute cause de désunion et d'irritation ;

Considérant, d'ailleurs, que cette statue est devenue historique par l'époque de son inauguration,

Arrêtons ce qui suit :

Si les rassemblements qui ont troublé la tranquillité publique se renouvellent, la statue de l'Homme du-Peuple sera transportée et provisoirement placée sous la protection de l'autorité municipale, dans le Palais-des-Arts.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, Lyon, le 21 février 1849.

Le maire de la ville de Lyon,

REVEIL.

Vu et approuvé :

Le préfet du Rhône,

V. TOURANGIN.

— Hier, dans la matinée, une femme qui allait prendre de l'eau dans une allée du quai de la Révolution, n'ayant pas aperçu les degrés d'une cave dont la barrière était restée ouverte, tomba d'une hauteur prodigieuse au bas de l'escalier. Aux cris pou-

sés par cette malheureuse, les voisins accoururent et lui prodiguèrent les soins que réclamait son état. Cette femme, dont la tête ne présentait plus qu'une horrible plaie, a été transportée à l'hôpital.

— Bédouin (Pierre), peintre-doreur, âgé de 40 ans, natif de Vizan (Vaucluse), demeurant à Valence (Drôme), a été arrêté dimanche dernier 18 février, par M. Lieutard, commissaire de police de l'arrondissement de l'Hôtel-Dieu, et mis à la disposition de M. le procureur de la République, sous la triple prévention d'abus de confiance, d'escroquerie et de faux en écriture privée.

Cet individu, qui a tous les dehors d'un pieux personnage, voyageait depuis deux ans dans toute la France, et se présentait principalement dans les communautés et chez les personnes religieuses, pour prendre des abonnements à un prétendu journal le *Nouveau Courrier*, ou *Correspondant général de la France et de l'étranger*, bureau à Lyon, rue de la Quarantaine, 40, ainsi que pour la *Presse encyclopédique*, bureau à Lyon, place Saint-Jean, et à Paris, rue Saint-Marc, 20, et enfin à Valence, rue Briffaut, 12.

Pour mieux tromper les personnes auxquelles il s'adressait, il était porteur d'une commission signée par un prétendu sieur Lozière, directeur général d'une soi-disant société de l'*Ancre-de-Miséricorde*, établie à Lyon, rue du Pélat, 16 ; il avait des registres à souches et des sceaux de la prétendue société dont il timbraient les bulletins d'abonnement et les nombreux reçus des sommes considérables qu'il a perçues des souscripteurs.

Les journaux et la société sus-mentionnés n'ont jamais existé. *Rive-de-Gier*, *St-Etienne*, *Fontaines* et ses environs ont été par lui exploités d'une manière plus particulière.

Il avait établi des sous-directeurs et délivré des commissions de voyageurs dans plusieurs villes. Il organisait aussi des loteries soi-disant au bénéfice des pauvres et des orphelins, dont ensuite il s'attribuait le produit.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE. — DE LA FRONTIÈRE DE HONGRIE, 10 février. — Les troupes russes, commandées par le général Luders, sont entrées dans la Transylvanie, sous les ordres du général Engelhardt et ont occupé la forteresse de Cronstadt ainsi que Normanstadt.

On sait que les habitants de cette ville avaient prié le général Puchner d'appeler à leur secours les Russes et que sur le refus du général ils se sont adressés directement au général russe qui, d'après des instructions reçues de Saint-Petersbourg, s'est mis immédiatement en marche.

On parle d'un traité secret entre la Russie et l'Autriche, par lequel l'Autriche, non-seulement garantirait à la Russie la possession des principautés danubiennes, mais lui attribuerait même une partie de la Transylvanie, attendu que la population walaque, forte de 80,000 hommes, est dans l'Herzégovine, et pour la réalisation de ces projets secrets, on n'attendrait que le moment favorable qui pourrait être amené par les complications de l'Europe occidentale.

L'abdication de Kossuth, comme dictateur à Debreczin se confirme.

Messaros, le Robespierre magyare, a pris la direction des affaires. On dit qu'il se dispose à prendre la fuite ; mais cela n'est pas probable. Il est plus vraisemblable que sa retraite a été déterminée par le mauvais état de sa santé.

Les troupes impériales sont maîtresses des faubourgs d'Essegg, mais la forteresse se défend toujours et bombarde les parties basses de la ville, le comte Bathyani ayant juré qu'après la destruction de la ville, il ferait sauter la forteresse.

Note de la rédaction. — Nous croyons qu'avant d'ajouter une foi absolue à la nouvelle de l'entrée des Russes en Transylvanie, il faut, malgré les détails ci-dessus, attendre des avis ultérieurs.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

BRASSERIE ARNET.

Située à Cuire, l'Île-Barbe, près Lyon,
S'y adresser, ou à Me Victor Coste, notaire à Lyon,
rue Neuve, 7.

A. MEINEL, gérant.

CHANOINE, imprimeur, à Lyon, 18, place de la Charité.